

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n° 7/8 / 2013

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	Sommaire	page
	Editorial	2
1	Synode d'été 2013 : communiqué de presse	4
2	Synode d'été : procès-verbal des décisions	6
3	Synode d'été : décision soumise au référendum	8
4	Synode de réflexion : « Le fond prime sur les structures »	11
5	Conférences des présidences 2013 : dates et lieux	12
6	Obligation d'annoncer : conseillers, conseillères de paroisse, collaborateurs et collaboratrices	12
7	Eglises refbejuso : nombre de paroisses	13
8	Réforme bernoise : édition en allemand moderne	14
9	24 août : consécrations à la cathédrale de Berne	15
10	Installations : mutations dans les paroisses	16
11	Dimanche de la Bible : appel de dons	16
12	Dimanche de l'Eglise 2013 : résultat des collectes	17
13	Prochaine Circulaire : délai de rédaction 15 août 2013	19

Départ du Conseiller synodal Hansueli Krebs

A fin juin, Hansueli Krebs a quitté le Conseil synodal pour raison de limite d'âge, après de nombreuses années d'activité. Pendant plus de 30 ans, l'ingénieur agronome HTL et enseignant d'agriculture d'Oberbalm a servi l'Eglise dans différentes tâches et fonctions. Il fut actif dans sa paroisse, au Synode et au Conseil synodal.

1981-1994:

Président du Conseil paroissial et simultanément de l'Assemblée de paroisse d'Oberbalm.

1988-1998:

Membre du Synode, fraction du Centre.

1999-2013:

Conseiller synodal, élu au Synode d'hiver 1998.

1.4.99-31.3.03:

Responsable du département Finances.

1.4.03-30.6.13:

Responsable du département Services centraux.

Durant sa période comme Conseiller synodal, il y eut des affaires importantes à maîtriser. Hansueli Krebs fut membre des

commissions et groupes de travail suivants :

Evaluation de la réorganisation : réduction du Conseil synodal de 9 à 7 membres

BEREKI : règlement salarial pour l'Eglise

Gwatt: entretien et vente

NGE: nouvelle gestion de l'Eglise

Maison de l'Eglise : recherche, planification, négociations, transformations, déménagement

Commission Stratégie Informatique : entretien et achat

Ainsi, pendant 32 ans, Hansueli Krebs a rendu service à notre Eglise en tant que conseiller et président de paroisse, délégué au Synode et Conseiller synodal. Cette remarquable prestation témoigne de sa fidélité et de son amour pour l'Eglise !

Laïc

Déjà du temps de son activité paroissiale, plus tard également au Synode et surtout durant ses 14 ans au Conseil synodal, Hansueli Krebs a eu souvent et intensément affaire aux théologiens et aux pasteurs.

Hier comme aujourd'hui, ces derniers représentent au Synode la majorité des membres comme

tout le monde le sait. Dans cette situation, le retraité s'est comporté de manière exemplaire. Il ne témoignait pas un respect exagéré aux pasteurs et aux pasteurs, ni cherchait à les aborder avec familiarité ou encore avec un sentiment de supériorité, mais avec une attitude ouverte, d'égal à égal.

Dans l'Eglise réformée et ses paroisses, le corps du Christ consiste, selon Ephésiens 4, 12-13, en ce que chacune et chacun de nous fait partie d'un tout, est membre d'un corps, de sorte que nous sommes pour ainsi dire des parties qui doivent ensemble et qui constituent un organisme. Ce n'est pas une seule personne qui fait et qui détermine ce qu'est l'Eglise et la paroisse, mais nous tous en tant que communauté. C'est une fin de non-recevoir à tous ceux qui pensent pouvoir être chrétiens pour eux-mêmes, tout seuls et que cela ne regarde personne.

Non, l'Eglise évangélique réformée le sait depuis toujours : l'Eglise est là où des personnes croient. L'Eglise n'est pas non plus là où il y a un pasteur, et le reste est secondaire. L'Eglise n'est pas portée par le corps pastoral, bien qu'il soit le groupe

professionnel le plus important et responsable de la vivacité d'une paroisse. Mais l'Eglise est portée par tous ses membres dans les paroisses.

C'est pourquoi les laïcs doivent aussi avoir leurs représentations qui mettent en discussion leurs demandes, leurs problèmes. Aux différents niveaux, en paroisse comme dans la direction de l'Eglise.

De manière exemplaire, Hansueli Krebs a mis en pratique cette compréhension de l'Eglise et apporté aux affaires en cours sa riche expérience tirée de la profession, de la politique et de l'armée. Inversement, il puise dans ses fréquentations régulières de cultes sur tout le territoire ecclésial et surtout dans le chant les forces nécessaires à son activité professionnelle.

Au nom du Conseil synodal, je remercie cordialement Hansueli Krebs et son épouse Vreni pour leur engagement intensif durant de longues années au sein de notre Eglise et leur souhaite pour l'avenir le meilleur : santé, et bonheur et la bénédiction divine !

Andreas Zeller,
Président du Conseil synodal

Prendre le temps de regarder en arrière et envisager l'avenir

Au cours de sa session d'été 2013, le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a assisté à l'assermentation du nouveau Conseiller synodal Jörg Haberstock, examiné le passé au travers des comptes, du rapport d'activité 2012 et du Rapport de la Décennie, avant d'envisager l'avenir, que ce soit en assurant son accessibilité au grand public ou en intensifiant ses liens avec trois écoles privées.

C'est avec une certaine émotion que le Synode a pris congé de Hans-Ulrich Krebs qui quittait le Conseil synodal après 14 ans d'engagement à la tête du Département des Services centraux. Auparavant, il avait été actif comme député au Synode ainsi que comme conseiller de paroisse et conseiller communal à Oberbalm. Si sa ténacité n'a pas été oubliée, plusieurs personnes ont également relevé ses qualités de trésorier, son aménité dans les discussions et ses qualités humaines. Il a également relevé ses liens particuliers avec la Commission des finances sur les chemins jurassiens.

Jörg Haberstock, domicilié à Grasswil et membre de la Fraction du centre, qui succède à M. Krebs, a prêté serment devant le président du Synode, Robert Gerber. M. Haberstock avait été élu par le Synode lors de la session d'hiver 2012. Il reprendra les rênes du Département Services centraux au 1er juillet prochain. Les finances, les ressources humaines et l'administration générale seront donc dès lors sous sa responsabilité.

Le Synode a ensuite procédé à trois élections en nommant Madame Monika Tschanz-Rickli de Signau (Fraction du centre) à la Commission des finances (pour succéder à M. Jörg Haberstock), Madame Marie-Louise Hoyer de Bienne (Fraction jurassienne) dans la Commission du Synode de réflexion et Madame Therese Mader d'Albligen à la charge de scrutatrice.

Finances saines

Les comptes des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se sont soldés l'an passé par un bénéfice de Fr. 534'000.00, ce qui dépasse largement les 16'000 francs prévus au budget. Etant donné que Fr. 600'000.- avaient été réservés pour une nouvelle solution informatique, le bénéfice réel s'élève en fait à plus de 1,1 millions de francs. Ce bénéfice sera porté au capital qui se monte désormais à

8,4 millions de francs. C'est à l'unanimité que le Synode a adopté les comptes 2012.

Un regard posé sur le passé...

Le Rapport d'activité 2012 a été adopté par le Synode avec force compliments et même des applaudissements. Il a su refléter la richesse des activités des Services généraux de l'Eglise, du Synode, du Conseil synodal et des arrondissements ecclésiastiques.

Le président du Conseil synodal Andreas Zeller a présenté aux membres du Synode le Rapport de la Décennie mis en ligne le matin-même à l'adresse www.eglise-en-marche.ch. « Nous espérons que le grand public le considérera comme le miroir d'une Eglise vivante. » Le rapport n'a pas fait l'objet d'une discussion.

... sans oublier l'avenir

Le Synode a adopté sans discussion la simplification du processus d'élection complémentaire. Il a également approuvé la nouvelle convention liant les Eglises Refbejuso avec les autres Eglises nationales concernant leur collaboration lors des foires et salons (BEA et MariNatal). Le crédit prévu à cet effet a été prolongé.

Une motion souhaitant approfondir les liens entre les Eglises Refbejuso et les trois écoles de Muristalden, Freies Gymnasium et la NMS Bern a été acceptée par une large majorité. Une nouvelle fois, cette décision est accompagnée de mesures financières s'élevant à Fr. 10'000.

Une première interpellation souhaitait connaître la position des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure concernant la spéculation basée sur les produits alimentaires. Une deuxième exigeait des informations sur un éventuel soutien des Eglises à une initiative visant à renforcer les droits des sans-papiers. Enfin, une dernière interpellation portait sur l'enquête concernant le cas d'une pasteure de Siselen qui aurait eu des liens avec une mouvance anti-islamique.

Constatant dès la pause de midi la bonne avance sur son ordre du jour, le Synode a adopté à une large majorité la motion d'ordre demandant la concentration de ses travaux sur une seule journée. C'est donc le soir-même que les députées et les députés ont pu rentrer chez eux, la session d'été 2013 du Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ayant été levée par son vice-président, le pasteur Richard Stern.

- Point 1: Accueil par le président du Synode
- Point 2: Procès-verbal du Synode d'hiver des 4–5 décembre 2012 ; adoption. Le procès-verbal du Synode d'hiver 2012 est approuvé.
- Point 3: Election d'un membre de la commission des finances ; élection complémentaire au siège de Jörg Haberstock, élu au Conseil synodal; élection. Est élue Madame Monika Tschanz-Rickli, Signau.
- Point 4: Election d'un député de la Commission du Synode de réflexion ; élection complémentaire au siège de Sylvie Robert, démissionnaire; élection. Est élue Madame Marie-Louise Hoyer, Bienne
- Point 5: Election d'un scrutateur pour la Fraction du centre; élection complémentaire au siège de François Guillod, démissionnaire; élection. Est élue Madame Therese Mader, Albligen
- Point 6: Adieux à Hans Ulrich Krebs, Meikirch, Conseiller synodal sortant. Des adieux sont adressés au Conseiller synodal sortant Hans Ulrich Krebs.
- Point 7: Assermentation du nouveau Conseiller synodal, Jörg Haberstock, Grasswil, élu au 1^{er} juillet 2013. Le nouveau Conseiller synodal élu, Jörg Haberstock, est assermenté. Il entrera en fonction le 1^{er} juillet 2013.
- Point 8: Règlement concernant les élections complémentaires au Synode; décision. Le Synode adopte le Règlement concernant les élections complémentaires au Synode.
- Point 9: Rapport d'activité 2012; approbation. Le rapport d'activité 2012 est approuvé.
- Point 10: Comptes annuels 2012; approbation. Le Synode décide :
 1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence d'un montant de CHF 447'494,
 2. de constituer une réserve de CHF 600'000 à titre de préfinancement du nouvel équipement informatique en 2014,
 3. de verser aux fonds propres l'excédent des recettes de CHF 534'094.25,
 4. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2012 dans la version présentée,
 5. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses.

- Point 11: Rapport de la décennie 2001–2010; information. Le Synode prend connaissance du Rapport de la décennie 2001–2010 « Kirche – bewegt / Eglise-en-marche».
- Point 12: Foires BEA, nouvelle convention avec l'Eglise catholique romaine du canton de Berne et l'Eglise catholique chrétienne ; prolongation du crédit récurrent (2014–2016);
 1. Le Synode prend acte que les trois Eglises du canton de Berne s'engagent activement au salon du mariage MariNatal et à la BEA.
 2. Le Synode approuve un crédit récurrent de CHF 190'000 (bruts par an) pour la période de 2014 à 2016 afin d'assurer la présence œcuménique à ces deux événements (compte 035.316.01). Il est demandé à l'Eglise catholique romaine du canton de Berne et à l'Eglise catholique chrétienne de continuer à appliquer la clef de répartition convenue à la Conférence interconfessionnelle concernant la participation aux coûts et de prendre les décisions financières dans ce sens.
 3. Le Synode prend acte que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure peuvent soutenir les arrondissements ecclésiastiques au niveau de la conception et du matériel, lorsque les arrondissements s'engagent à des foires régionales sur leur territoire (OHA à Thoune, HESO à Soleure, Foire de Bienne, Comptoir delémontain).

Interpellations nouvelles :

- Point 13: Motion des députées et députés Daniel Ficker, Annette Geissbühler, Johannes Josi, Christoph Münger et cosignataires : collaboration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec les trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern» et augmentation de la contribution de soutien annuelle à chacune de ces écoles; adoption. Décision :
 1. Le Synode charge le Conseil synodal d'entretenir des échanges réguliers avec les directions des trois écoles «Campus Muristalden», «Freies Gymnasium» et «NMS Bern».
 2. La contribution des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure est augmentée de CHF 3'000 à CHF 10'000 par école et par année, somme qui est attribuée au fonds d'écolage de chaque école.
- Point 14: Motions urgentes éventuelles. Aucune motion urgente n'a été déposée.

- Point 15: Postulats urgents éventuels. Aucun postulat urgent n'a été déposé.
- Point 16a: Interpellation de la députée Barbara Rudolf, Berne et du député Jürg Liechti-Möri, Berne : « Recherche de profit aux dépens des plus pauvres ou touche d'originalité dans le portefeuille des plus riches? » L'interpellation des députés Rudolf et Liechti-Möri, Berne a été traitée.
- Point 16b: Interpellation du député Jürg Liechti-Möri, Berne « Aucune employée de maison n'est illégale ». L'interpellation du député Jürg Liechti-Möri « Aucune employée de maison n'est illégale » a été traitée.
- Point 16c: Interpellation du député Ernest Schweizer, Hagneck, concernant la manière d'agir dans le cas de la pasteure Christine Dietrich. L'interpellation du député Ernest Schweizer a été traitée.
- Point 17: Résolutions, pétitions éventuelles. Ni résolutions ni pétitions n'ont été déposées.

3

Synode d'été 2013 Décision soumise au référendum

Règlement sur les élections complémentaires au Synode

Dans sa session du 28 mai 2013, le Synode a adopté le Règlement sur les élections complémentaires au Synode (Règlement concernant les élections synodales).

Cette ordonnance a été créée suite à la décision prise par le Synode d'été 2011 de faciliter les élections complémentaires au Synode : dans le Règlement sur les arrondissements ecclésiastiques du 25 mai 2011 (Règlement concernant les arrondissements ; RLE 33.110), le parlement de l'Eglise a décidé entre autres qu'en cas de démission ou toute autre vacance en cours de législature, il appartenait à l'organe compétent de l'arrondissement, sur instruction du Conseil synodal, de choisir un ou une remplaçant/e. Afin de pouvoir concrétiser cette procédure simplifiée, l'Eglise nationale, conformément aux prescriptions du droit cantonal, doit créer sa propre base légale. A cette fin, le Règlement concernant les élections synodales traite essentiellement des thèmes suivants :

Champ d'application (art. 1)

L'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura n'est pas comprise dans le champ d'application du Règlement concernant les élections synodales. Sont également réservées les dispositions particulières soleuroises.

Eligibilité (art. 2)

L'éligibilité correspond aux prescriptions de la Loi ecclésiastique bernoise du 6 mai 1945 (RSB 410.11) ainsi qu'à la Constitution de l'Eglise nationale évangélique réformée du canton de Berne du 19 mars 1946 (RLE 11.010). Pour les membres de notre Eglise appartenant au canton de Soleure, le droit soleurois fait autorité.

Arrondissements électoraux (art. 3)

Les arrondissements ecclésiastiques font office d'arrondissements électoraux. Pour les arrondissements Jura et Soleure font autorité, en plus, les contrats d'Etat et d'Eglise.

Tâches de l'organe électoral (art. 4)

L'organe électoral compétent selon le Règlement d'organisation de l'arrondissement ecclésiastique a la responsabilité de déterminer le nombre de sièges auxquels a droit chaque paroisse. Il veille en outre à ce que les personnes qui lui sont proposées soient éligibles.

Déroutement (art. 5–12)

Suite aux déclarations de démission des député-e-s, le Conseil synodal publie un avis d'élection. Ensuite de quoi l'organe électoral de l'arrondissement, conformément aux prescriptions du Règlement d'organisation, organise une élection qui peut aussi avoir lieu de manière tacite. Il faut rédiger un procès-verbal de cette élection qui doit être communiquée au Conseil synodal ainsi qu'à la personne élue. Celle-ci peut déclarer ne pas accepter cette élection. Les résultats de l'élection doivent être publiés par le Conseil synodal, avec mention de la possibilité de faire recours. Les élections complémentaires ont lieu une fois par an, à l'automne. Tous les quatre ans ont lieu les élections générales qui se déroulent selon une autre procédure.

Juridiction et confirmation (art. 13 s.)

Les recours contre les élections complémentaires doivent être présentés dans les 10 jours qui suivent la proclamation publique du résultat de l'élection et

sont soumis à la décision du Synode. Le Synode confirme les résultats de l'élection.

Mise en application (art. 15)

Le Règlement électoral du Synode est mis en application par le Conseil synodal. Le délai précis de la mise en application tient compte, entre autres, de la mise en place de la réforme des arrondissements qui est en cours. Il est prévu que les nouvelles réglementations entreront en vigueur début 2014.

Le Règlement électoral sera disponible sur la page internet www.refbejuso.ch sous la rubrique « publications/nouveaux règlements (pas encore en vigueur). On peut aussi le commander sous forme écrite auprès des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Services centraux, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25, zd@refbejuso.ch, tél. 031 340 24 24.

En outre, nous mentionnons le message synodal (session d'été 2013, Pt 8) qu'il est possible de retrouver sous www.refbejuso.ch ou de commander sous forme écrite.

Référendum facultatif

Le Règlement électoral du Synode est soumis au référendum facultatif. Le référendum peut être lancé par

- 20'000 membres, au moins, de l'Eglise réformée évangélique, possédant le droit de vote en matière ecclésiale ou par
- 20 paroisses, au moins, dont chacun en a décidé ainsi séparément, lors d'une assemblée de paroisse convoquée et menée conformément à la loi ou par
- l'Assemblée de l'Eglise jurassienne.

Le délai de référendum court du 1^{er} juillet 2013 au 7 novembre 2013. Les demandes sont à adresser au Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25.

Bases légales

Art. 18 lett. a et art. 23 de la Constitution de l'Eglise nationale réformée évangélique du canton de Berne du 19 mars 1946 (RLE 11.010), en lien avec l'art. 6 al 3 lett. a et art. 10 de la « Convention jurassienne » du 16 mai/14 juin 1979 (RLE 71.120)

Règlement sur les votations ainsi que sur l'exercice des droits de référendum et d'initiative en matière ecclésiastique interne et dans le cadre de l'Eglise dans son ensemble (Règlement sur les votations, RLE 21.210).

Vivre davantage la foi, placer l'être humain au centre, repousser les craintes de l'avenir. Réuni en Synode de réflexion, le Parlement des Eglises Berne-Jura-Soleure a posé les jalons de l'avenir de l'Eglise réformée.

Rassemblés en Synode de réflexion à Granges le 24 avril dernier, les députées et députés des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont réfléchi ensemble à la physionomie future de l'Eglise réformée entre Berne et Jura. «Le fond doit primer sur les structures, la foi sur les finances», a insisté Andreas Zeller dans sa synthèse des travaux développés dans les groupes. Au nom du Conseil synodal, il s'est engagé à donner suite aux demandes formulées par le Synode de réflexion et à les traduire dans les faits par des mesures concrètes.

Dans la conduite à donner à l'Eglise, la question ne se résume pas à de nouvelles structures ou activités. «La question de Dieu doit primer sur les choix de structures», telle est l'une des demandes exprimées dans la plupart des groupes. Il est également important que l'Eglise soit proche des individus et qu'elle soit crédible dans la manière dont elle s'adresse à eux. L'Eglise ne doit pas craindre les ruptures qui se profilent et doit placer ses priorités sur la diffusion du message de l'Evangile et non pas sur le maintien de ses acquis.

Orateur invité, Matthias Drobinski, journaliste au quotidien allemand «Süddeutsche Zeitung», préconise que les Eglises se concentrent sur tout ce qui permet la consolidation de la foi. Il met toutefois en garde les Eglises contre le stress de l'innovation à tout prix. Il n'y a pas vraiment de recette toute prête pour ramener les gens à l'Eglise. Dans une société très largement décléricalisée, il s'agit de se concentrer sur ce qui fait sa force. Confesser sa foi et la vivre sont deux facettes importantes de cette démarche. «L'Eglise restera crédible lorsqu'elle sait ce qu'elle croit et qu'elle croit dans ce qu'elle dit, même si cette approche pourrait susciter au début l'incompréhension.»

Depuis plusieurs années, l'Eglise réformée du canton de Saint-Gall a engagé un processus analogue à celui vers lequel les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'orientent aujourd'hui. Depuis l'année 2001, elle travaille activement aux solutions d'avenir. Le principe «Proche de Dieu – Proche des gens» qui fonde toute son activité, donne la double direction dans laquelle l'Eglise se vit au quotidien, a déclaré Dölf Weder, président du Conseil de l'Eglise. Cette nouvelle approche a engendré une grande diversité d'activités nouvelles, des cultes avec des formes renouvelées jusqu'à une réorganisation des paroisses. «L'Eglise a

incontestablement un avenir. Notre tâche est de forger concrètement cet avenir pour l'Eglise de Saint-Gall», a déclaré Dölf Weder.

Dans son message de salutation, Arno Stadelmann, vicaire épiscopal de l'Evêché de Bâle a confié que l'Eglise catholique se trouvait dans un processus similaire. Le président de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse, Gottfried Locher, a rappelé aux députées et députés au Synode que l'Eglise avait non seulement un avenir mais aussi un présent, qui se nourrit de l'affirmation de la présence du Christ.

Pour en savoir plus : [www.refbejuso.ch/structures/synode/synode de réflexion-2013.html](http://www.refbejuso.ch/structures/synode/synode_de_reflexion-2013.html)

5

Dates et lieux Conférence des présidences 2013

En 2013, les rencontres entre le Conseil synodal et les présidentes/présidents de paroisse sont consacrées au thème : « Nos trois défis majeurs – en forme pour l'avenir ». Veuillez prendre note des dates suivantes :

- Mardi 15.10. à Spiez
- Jeudi 24.10. à Bienne en langue française
- Mardi 29.10 à Lyss
- Mardi 12.11. à Berne
- Jeudi 21.11. à Berthoud

Ces rencontres débutent à 17 heures et se terminent à 20 heures. Elles seront suivies d'un apéro riche. Les invitations seront envoyées en temps utile, afin de laisser suffisamment de temps pour les préparatifs.

Le Conseil synodal se réjouit de rencontrer les présidentes et les présidents de paroisse.

6

Obligation d'annoncer Conseillers de paroisse, collaborateurs/trices

Dans son article 112, al. 2, le Règlement ecclésiastique prévoit désormais que les nouveaux conseillers et nouvelles conseillères de paroisse, tout comme les personnes qui se retirent, soient annoncés auprès du Conseil synodal. De plus,

on rendrait service au Conseil synodal en lui faisant connaître les noms des membres actuellement en fonction ainsi que ceux des collaborateurs/trices de la paroisse. Cela facilitera la communication du Conseil synodal avec les paroisses dans la mesure où les carnets d'adresse pourraient être tenus régulièrement à jour.

Nous remercions toutes les paroisses qui nous ont déjà fait parvenir les informations réclamées et prions les autres de bien vouloir nous les envoyer par courriel dès que possible.

Vous trouverez le formulaire sur notre page d'accueil www.refbejuso.ch sous Refbejuso à portée de clic, rubrique « actuel ». Veuillez le remplir et l'envoyer à l'adresse électronique zd@refbejuso.ch. Un grand merci.

7

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure Nombre de paroisses

Actuellement, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure comptent 215 paroisses au total. Traditionnellement, les paroisses générales ne sont pas recensées comme telles, mais leurs paroisses. Dans le détail, les situations sont multiples. Ainsi, pour la pastorale des Alémaniques du Jura bernois, il existe la solution qui passe par une Fondation et une Association (cf. RLE 32.020/.025). En outre, notre Eglise comporte trois paroisses *bernoises-fribourgeoises* : Ferenbalm, Chiètres et Morat, cette dernière constituant, dans sa partie bernoise, une paroisse autonome (Münchenwiler-Clavaleyres-Morat bernois). Les paroisses de Messen et d'Oberwil près de Büren constituent quant à elles *deux paroisses bernoises-soleuroises*. A cela s'ajoutent *six autres paroisses de la partie supérieure du canton de Soleure* ainsi que les *trois paroisses du canton du Jura* qui appartiennent à notre Union synodale.

D'autres renseignements plus détaillés se trouvent dans le document RIE I.A.1 que l'on peut consulter sur le site des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. ([www.refbejuso.ch/actes législatifs/RLE/RIE](http://www.refbejuso.ch/actes_législatifs/RLE/RIE)).

Les documents centraux de la Réforme bernoise de 1528 et 1532 paraissent dans une nouvelle édition. 35 ans après la dernière impression, ils sont maintenant à nouveau disponibles dans une langue actuelle. Ces pages sont bien plus qu'une documentation intéressante du point de vue de l'Histoire de l'Eglise, elles dessinent aujourd'hui encore l'orientation théologique de l'Eglise nationale bernoise, présente également dans le Jura bernois et le Jura ainsi que dans une partie du canton de Soleure.

Près de 500 ans après leur première parution, les documents de la Réforme bernoise, soit les thèses de la Dispute, l'Edit de la Réforme et le Synodus, restent d'actualité. Les jeunes pasteurs et pasteurs reçoivent toujours cette collection d'écrits à l'occasion de leur consécration. L'œuvre traite des questions théologiques et éthiques de son époque. « De plus, il y a de nombreuses similitudes entre la situation de l'Eglise d'alors et celle d'aujourd'hui », écrit le président du Conseil synodal Andreas Zeller dans la préface.

Certes, certains extraits du Synodus semblent aujourd'hui déconcertants, certains thèmes désuets. Il vaut pourtant la peine que les pasteurs et pasteuses ainsi que les membres des autorités ecclésiales se penchent sur ces lignes avec un œil critique, mais aussi autocritique. En effet, ce n'est qu'en retournant à ses racines qu'une Eglise réformée peut rester semper reformanda, c'est-à-dire toujours prête à se réformer à nouveau.

Les thèses de la Dispute, l'Edit de la Réforme et le Synodus constituaient les documents principaux de la Réforme bernoise. Les dix discours de clôture (thèses de la Dispute) servirent à la discussion lors de la Dispute de Berne au début de l'année 1528. Sur la base de cette Dispute, le gouvernement bernois proclama un Edit sur la Réforme par lequel Berne donna une structure ordonnée et une organisation à l'Eglise réformée.

Lors de sa longue histoire, le Synodus de Berne a souvent été repris dans une langue correspondant aux différentes époques. La dernière édition s'adressant à un large public est parue en 1978 à l'occasion du 450^{ème} anniversaire de la Réforme bernoise. Le texte d'aujourd'hui colle de près à celui qui a traversé l'Histoire, tout en restant facile et compréhensible.

Sous le numéro ISBN 978-3-290-17699-0, ce livre peut être commandé en librairie (25 francs).

Samedi 24 août à 10 heures, 18 femmes et 7 hommes recevront la consécration au ministère pastoral en la cathédrale de Berne. Le culte sera présidé par le pasteur Iwan Schulthess, Conseiller synodal. Le titre que ces théologiennes et théologiens obtiennent avec la consécration, à savoir « Verbi Divini Minister/Verbi Divini Ministra », exprime la mission centrale des pasteur-e-s : ils/elles sont au service de la Parole divine. Les personnes consacrées ont désormais le droit de fonctionner comme ministres de l'Eglise nationale. La population est invitée à assister à ce culte de consécration.

Voici les noms des nouvelles pasteures et nouveaux pasteurs :

- Ilona Anderegg, Thun
- Marianne Aegerter, Zweisimmen
- Magdalena Ehrensperger, Bern
- Anne-Katherine Fankhauser, Gümliigen
- Tabea Glauser, Kirchdorf
- Olivia Haldimann, Signau
- Martina Häsler, Thun
- Verena Haudenschild, Wangen
- Dinah Hess, Burgdorf
- Pierrick Hildebrand, Ittigen
- Sabina Ingold, Gümliigen
- Doris Lehmann, Heimenhausen
- Katrin Marbach, Bern
- Judith Meyer-Schreyer, Bern
- Jean-Michel Mühlemann, Schliern
- Christian Münch, Bern
- Pascal-Olivier Ramelet, Bern
- Kathrin Reist, Bremgarten
- Bettina Schley, Bern
- Sebastian Stalder, Bern
- Jan Tschannen, Zollikofen
- Stefan Wenger, Thun
- Melanie Werren, Bern
- Mirja Zimmermann-Oswald, Richigen
- Delia Zumbrunn-Richner, Rosshäusern

10

Installations Mutations dans les paroisses

Installation de la **pasteure Heidi Federici** (précédemment pasteure dans une autre fonction) et du **pasteur Matthias Inniger** (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 2 juin à l'église de Grossaffoltern, par la pasteure Claudia Buhlmann, Münchenbuchsee.

Installation de la **pasteure Anna Razakanirina** (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 21 juillet à l'église St-Etienne à Bienne-Mâche, par le pasteur Dr Hermann Kocher, Langnau.

Installation de la **pasteure Andrea Aebi** (précédemment à Thoune-Strättlingen) le 18 août à l'église de Saanen, par le pasteur Helmut Kaiser, Spiez.

Installation de la **pasteure Julia Ritz-Haid** (précédemment à Innertkirchen) et de la **pasteure Eva Steiner-Lehmann** (précédemment à Lauterbrunnen) le 25 août à l'église d'Unterseen, par la pasteure Lilian Fankhauser-Lobsiger, Rapperswil.

11

Appel de dons Dimanche de la Bible, 25 août 2013

Cette année, le Dimanche de la Bible est placé sous le thème « Aidez-vous les uns les autres à porter vos fardeaux » (Galates 6,2). La collecte est destinée à un projet visant à procurer des bibles aux migrants qui se trouvent en Suisse.

Posséder la Bible dans sa langue maternelle peut être source de réconfort et d'encouragement en pays étranger. C'est pourquoi la Société biblique suisse entend remettre gratuitement les Saintes Ecritures à toute personne migrante ou réfugiée qui en exprime le désir. La question de savoir combien de bibles dans quelles langues sont nécessaires est étudiée directement avec les quelque 300 Eglises de migrants en Suisse.

Les réfugiés sont pour la plupart originaires de pays africains, asiatiques ou d'Amérique latine. Conflits armés, cruautés, violations des droits humains, pauvreté, absence de perspectives ou catastrophes naturelles sont les raisons qui font que ces gens cherchent à commencer une nouvelle vie chez nous. Ils

sont nombreux à avoir subi des peines inimaginables au cours de leurs pérégrinations. En Suisse, ils ont parfois un statut juridique très précaire. Ils disposent de peu de moyens financiers, tout comme les Eglises de migrants qu'ils ont rejointes.

Dès la mi-juillet, des informations concernant le projet « Aidez-vous les uns les autres à porter vos fardeaux » seront disponibles sous www.la-bible.ch, tout comme des chants et des textes en vue du culte. Il est également possible de commander le dossier complet sous format papier auprès de la Société biblique suisse au prix de 10 francs : eva.thomi@la-bible.ch.

Le Conseil synodal vous remercie très chaleureusement pour votre engagement et vos dons. Il invite les paroisses à verser la collecte du Dimanche de l'Eglise au compte des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3, bien qu'elles reçoivent également un bulletin de versement de l'œuvre concernée.

12

Dimanche de l'Eglise 2013 Résultat des collectes

Placée sous le thème « Vos enthousiasmes, vos élans, vos interrogations : les 100 ans du Dimanche de l'Eglise », la collecte du Dimanche de l'Eglise a rapporté Fr. 52'735.15 (contre Fr. 47'170.55 en 2012, Fr. 57'568.15 en 2011 et Fr. 54'362.00 en 2010). Cette somme a été équitablement répartie entre les œuvres et les projets suivants :

- **Berne : Association HipHop-Center Berne**

Les jeunes membres de cette association dansent, proposent des ateliers, animent des cultes HipHop dans les paroisses et suscitent l'enthousiasme en créant des liens entre la culture de l'Eglise et la culture HipHop.

- **Jura : Villa Ritter, Bienne**

La Villa Ritter à Bienne est une maison qui accueille les jeunes entre 13 et 18 ans pour leurs loisirs tout en contribuant à leur intégration sociale. Les jeunes peuvent y déployer des activités qui leur tiennent à cœur, découvrir leurs talents et se mobiliser autour de différents projets. Ils apprennent à prendre des responsabilités aussi bien dans leur propre vie que dans la conduite des projets et la société d'aujourd'hui.

- **Soleure : reconstruction d'église et nouvel aménagement intérieur au Kenya**

Pendant les élections présidentielles au Kenya en 2008, des églises ont été incendiées à Kiambaa. 30 personnes ont péri dans les flammes parce qu'elles s'y étaient réfugiées. L'association Kenyan Solidarity Group Switzerland, qui a son siège à Granges, souhaite reconstruire une église, aménager son intérieur et la doter de chaises. L'église doit redevenir un lieu de rencontre et de réconciliation et inciter les individus à aller vers les autres par-delà les clivages ethniques.

Le Conseil synodal remercie très cordialement toutes les personnes qui ont contribué à obtenir ce beau résultat.

13

Prochaine Circulaire

Délaï de rédaction fixé au 15 août 2013

Pour la Circulaire de septembre/octobre, le délaï de rédaction est fixé au **15 août 2013**. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au **15 août** aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au **20 août** au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer !

Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le **24 août** à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délaï pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} juillet 2013 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :



Andreas Zeller

Le chancelier :



Daniel Inäbnit

Documents joints à la présente Circulaire

	pasteur(e)s et prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	député(e)s au Synode	Catéchètes	autres personnes intéressées
Dépliant ENRACINEMENT(S) ?	X	X	X	X	X	X	X
Fondia : Présentation des projets, Rapport annuel	X			X			

Changements d'adresse

Veillez nous communiquer dans les meilleurs délais vos changements d'adresse. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera. Ces informations sont à transmettre aux services centraux, zd@refbejuso.ch ou, par téléphone, au numéro 031 340 24 24. Un grand merci !

Abonnez-vous à la Newsletter

Notre lettre d'information « info refbejuso.ch » contient une foule de renseignements utiles comme des offres de cours, des manifestations, des nouvelles intéressantes, etc.

Inscriptions sur www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.